



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 01 JUILLET 2025

N°2025.07.01.4

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL - Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Michèle SALLES – Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY

- 18h10 arrivée de Clivy RIDE-VALADY après les votes des PV du 14/04/2025 et 15/05/2025, après le vote du secrétaire de Séance et avant le vote du point n°1

Étaient représenté(e)s : Ludivine CORTY représentée par Danielle SERRES - Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Clivy RIDE-VALADY - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absent(es) non représenté (es) : Julia NEGRONI - Alain MAROT - Denis WILLAERT - Philippe MARCO - Richard CAMUS

4. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et délégation permanente donnée à Monsieur le Maire pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Rapporteur Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-33, L.1413-1 et L2121-21,

Considérant les candidatures déposées pour composer la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Considérant que la CCSPL est présidée par le Maire ou son représentant et qu'elle comprend des membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de créer et fixer la composition de la CCSPL,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux désignations et nominations des membres de la CCSPL,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Dans ce cas, le vote a lieu au scrutin ordinaire à main levée.

Considérant la possibilité donnée à l'assemblée délibérante de déléguer à l'organe exécutif la saisine de la commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des projets relevant de sa compétence ;

Après en avoir délibéré :

Approuve la création de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX pour la durée du mandat ;

Fixe à 4 le nombre de conseillers municipaux y siégeant, outre le Maire, Président de droit ;

Nomme les représentants des associations suivantes, sur propositions de celles-ci :

- pour ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT : Catherine POUECH (titulaire) et Gabriel KULLING (suppléant) ;

- pour le CLUB DYNAMIC BEAUSSETAN : Marie-Ange CALMETTES (titulaire) et Alain WIART (suppléant) ;

- Pour le RASSEMBLEMENT DES PARENTS BEAUSSETANS : Julien RIDE (titulaire) et Céline VAUDREY (suppléante) ;

- Pour le SECOURS CATHOLIQUE : Marilyne FLAHAUT (titulaire) et Roxane CHAMPENAY (suppléante) ;

Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT pour élire les membres élus au sein de la CCSPL ;

Désigne à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 4 titulaires et les 4 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal :

En qualité de membres titulaires :

Groupe majoritaire : « Le Beausset rassemblé »

- Ludivine CORTY

- Alain LEMOINE

- Danielle SERRES

- Marie VIDAL MICHEL

En qualité de membres suppléants :

Groupe majoritaire : Le Beausset rassemblé

- Hervé THEBAULT
- Claude BLOIS
- Cathy CANDAU
- Bruno VADON

Approuve la délégation donnée au Maire pendant toute la durée de son mandat pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur l'ensemble des projets visés à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Votes :

Adopté → **23**

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michèle SALLES – Clivy RIDE-VALADY – Ludivine CORTY représentée par Danielle SERRES – Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Edouard FRIEDLER – Laurence BOUSAHLA représentée par Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Abstention → **1**

Claude ALIMI

Absent (es) non représenté (es) -> **5**

Julia NEGRONI – Alain MAROT – Denis WILLAERT – Philippe MARCO – Richard CAMUS
Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Edouard FRIEDLER**

